



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 13 JUIN 2024

Le jeudi 13 juin 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 6 juin 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
52	6	11	10

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, Mme ANTUNES, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BERTRAND, Mme BEY, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, M. JUILLARD, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINEZ, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, M. RAVOT, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. TURC, M. ARMETTA, Mme CHEVAUCHET, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. MATHIEU.

Absents : M. AKHLAFA, M. BERGEOT, M. KAYGISIZ, Mme MANDUCHER, M. MARTINAND, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme PITTI, Mme REGLAIN, Mme VOLAN.

Pouvoirs : M. PERRAUD (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), Mme DOMINGUEZ (pouvoir à M. EMIN), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. FOUILLAND (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme GUIGNOT (pouvoir à M. VAREYON), M. GUINET (pouvoir à M. DONZEL), Mme LIEVIN (pouvoir à M. BOURGEAIS), M. TOURNIER-BILLON (pouvoir à Mme BEY).

=====
Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Marie-Claire EMIN, Secrétaire de séance.

Approbation de la convention partenariale relative à l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH)

Rapporteur : M. VAREYON

Préambule

Conformément à l'article 61 de la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, le Département de l'Ain a pris la délégation des aides à la pierre depuis 2006. Cette prise de compétence s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste du Département en matière de logement allant au-delà des compétences obligatoires. Cette délégation a été prise en charge en partenariat étroit avec les EPCI disposant d'un Programme Local de l'Habitat dont Haut-Bugey Agglomération fait partie.

Dans le cadre de la convention de délégation, le Département s'engage à mettre en place un dispositif d'observation de l'habitat dont la vocation est de mesurer la situation, l'activité et l'atteinte des objectifs en matière d'habitat et qui doit permettre à la fois :

- de suivre en continu les objectifs de la convention pour le parc privé et pour le parc public.
- et d'avoir à court terme une bonne connaissance du marché du logement sur le département.

Le Département propose ainsi de fédérer autour de l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH), porté par l'ADIL de l'Ain, les différents partenaires intervenant dans la politique du logement sur la base d'une plateforme commune, générant une cohérence d'approche et des économies induites par la mutualisation des moyens.

La convention proposée au Conseil d'Agglomération définit la vocation, les principes de fonctionnement et les engagements des partenaires de l'observatoire départemental de l'habitat.

La gouvernance de l'Observatoire

L'observatoire est porté par l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL).

Un comité de pilotage composé des représentants des intercommunalités partenaires, du Département et de l'Etat se réunit à minima une fois par an et définit les objectifs opérationnels et annuels de l'observatoire de l'habitat.

Un comité technique composé des personnes en charge de l'habitat au sein des services des organismes membres (et éventuellement d'experts au sein d'autres organismes) élabore le cahier des charges des études réalisées et/ou commandées par l'observatoire, donne un avis et formule des recommandations sur les données collectées, sur les productions, sur les résultats des études et analyses réalisées ainsi que sur l'utilisation des données fournies dans le cadre de l'observatoire.

Objectifs et territorialisation des études de l'Observatoire

L'Observatoire doit permettre de favoriser :

- La connaissance du marché du logement et de l'évolution de celui-ci, à partir de la mise en commun des données collectées.
- Une analyse partagée et territorialisée des besoins, pour permettre d'apporter des réponses adaptées et diversifiées sur l'ensemble du département.

Des études plus spécifiques pourront être réalisées par l'Observatoire pour Haut-Bugey Agglomération sous réserve d'un avis favorable du comité technique et de la validation du comité de pilotage.

Participation financière annuelle de HBA à l'Observatoire

Haut-Bugey Agglomération participe financièrement à l'Observatoire Départemental de l'Habitat. La participation financière annuelle des intercommunalités membres est basée sur une participation forfaitaire de 4 000€ et une part variable fixée à 5 centimes d'euros par habitant (63216 habitants au 01/01/2020 – donnée Insee).

La participation de Haut-Bugey Agglomération versée au Département est fixée à 7161€ par an pour les années 2024 à 2029.

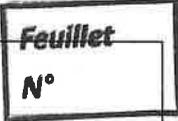
Le Conseil d'agglomération,
Par 62 voix pour,

- **APPROUVE** la convention partenariale avec le Département de l'Ain portant sur l'Observatoire Départemental de l'Habitat pour la période 2024-2029, en annexe.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre ou se rapportant à l'Observatoire Départemental de l'Habitat.
- **DECIDE** de participer financièrement à l'Observatoire Départemental de l'Habitat en versant chaque année 7161€ au Département sur la période 2024-2029.

Fait à Oyonnax, le 17 juin 2024.

Le Président,





Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation de la convention partenariale relative à l'Observatoire
Départemental de l'Habitat (ODH).

.....
Date de décision: 13/06/2024

Date de réception de l'accusé 18/06/2024
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13062024_202479

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20240613-13062024_202479-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes
Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 27-Approbation-ODH.pdf (99_DE-001-200042935-20240613-
13062024_202479-DE-1-1_1.pdf)